



CCAS

APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION

EXERCICE 2025

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026

page 1

*L'an Deux Mille Vingt Six le trente avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.*

**Présents** : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme GIANETTA, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

**Représentée**:

Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

**Absent excusé** :

M. DE SAINT-AUBERT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Anthony ZILIO

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,

**Vu** le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des mandats de paiement délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Vu** la reprise dans les écritures du comptable public du montant de chacun des soldes de l'exercice 2024, de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, de toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que le Compte de Gestion du CCAS constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

**Considérant** que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 2

### L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Approuver le Compte de Gestion 2025 du Budget du CCAS, tel que présenté par le comptable public,
- Déclarer que le Compte de Gestion 2025 du Budget du CCAS est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

### DECIDE

- ➔ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2025 du Budget du CCAS, tel que présenté par le comptable public,
- ➔ **DE DECLARER** que le Compte de Gestion 2025 du Budget du CCAS est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ➔ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,  
Président du CCAS,

Mme Christiane BOUCHÉ,  
Secrétaire de séance,

